



Alliance de la Fonction publique du Canada  
Public Service Alliance of Canada

# CONFÉRENCE NATIONALE SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ 2013 « LA SANTÉ MENTALE ET LE TRAVAIL - NOUS SOMMES TOUS TOUCHÉS »

Janvier 2013

**Destinataires: Sections locales de l'AFPC**

<b>DATE LIMITE D'INSCRIPTION :</b> (pour les déléguées et les délégués ainsi que pour les observatrices et les observateurs)	<b>Le jeudi 31 janvier 2013 à 16 h (HNE)</b>
<b>DATE LIMITE POUR SOUMETTRE LES RÉSOLUTIONS :</b>	<b>Le jeudi 31 janvier 2013 à 16 h (HNE)</b>
<b>DATES DE LA CONFÉRENCE :</b>	<b>Du 12 au 14 avril 2013</b>
<b>LIEU DE LA CONFÉRENCE :</b>	Hôtel Sheraton 1201, boul. René-Levesque Ouest Montréal (Québec)

**LES SERVICES D'INTERPRÉTATION SERONT OFFERTS :  
anglais, français et inuktitut (sur demande)**

Le dossier d'inscription comprend:

- Introduction/Lettre d'invitation
- Formulaire d'inscription
- Demande officielle de résolutions

Il nous fait plaisir de vous faire parvenir le présent dossier d'inscription à la **conférence nationale sur la santé et la sécurité de l'AFPC**, qui se tiendra **du 12 au 14 avril 2013** à l'hôtel Sheraton à Montréal sous le thème « **La santé mentale et le travail - Nous sommes tous touchés** ».

Nous vous invitons à informer les membres des comités d'orientation en matière de santé et de sécurité et des comités locaux de santé et sécurité, les représentantes et représentants désignés en matière de santé et sécurité et les militantes et militants en santé et sécurité de votre section locale. L'accès aux babillards n'étant pas toujours facile, il faut employer plusieurs moyens de communication.

On peut se procurer, sur demande, le dossier d'inscription en média substitut, en communiquant avec la Section des programmes de l'AFPC au 613-560-5457.

## **OBJECTIFS DE LA CONFERENCE**

Objectifs de la conférence nationale sur la santé et la sécurité 2013 de l'AFPC :

- Faire le point en ce qui a trait au respect de la législation en santé et sécurité qui traite de la protection de la santé mentale au travail afin d'élaborer des stratégies qui sauront mieux protéger les travailleuses et travailleurs.
- Accroître la capacité, les connaissances et l'efficacité de l'ensemble des militantes et militants de l'AFPC qui siègent aux différents comités de santé et sécurité afin de mobiliser davantage les membres au sujet des enjeux liés à la santé mentale au travail.
- Accroître la participation des militantes et militants en santé et sécurité à la campagne « On est tous touchés » et s'associer à des coalitions qui sont vouées à la défense et à l'avancement de nos droits.
- Mieux cerner la notion de harcèlement et d'intimidation et discuter des circonstances qui font du harcèlement et de l'intimidation une question de santé et sécurité et de droit de la personne; proposer des mesures de prévention bien précises et des moyens que peuvent prendre les syndicats pour prévenir et contrer le harcèlement et l'intimidation au travail.

## **PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS**

### **1. Déléguées et délégués**

Un membre en règle de l'AFPC peut participer à la conférence à titre de déléguée ou de délégué. La priorité sera accordée aux militantes et militants syndicaux qui sont membres des comités d'orientation en matière de santé et de sécurité ou des comités locaux de santé et sécurité, ou encore aux représentantes et représentants désignés en santé et sécurité en milieu de travail ou dans les sections locales/succursales. Lors de la sélection des délégations, nous tiendrons compte du militantisme syndical, de l'engagement communautaire, de même que de la représentation régionale et de l'Élément, la langue, la jeunesse, le sexe et les autres considérations relatives à l'équité.

Les déléguées et délégués seront choisis par région et Élément. Les déléguées et délégués auront pleins droits de parole et de vote durant la conférence, entre autres, pendant l'examen des résolutions.

## **Frais de déléguées et délégués :**

Conformément à la décision du Congrès triennal de l'AFPC 2003 et à la directive sur les voyages de l'AFPC, le syndicat assumera la totalité des frais des délégués à la conférence nationale, soit:

- les frais de déplacement, y compris le transport terrestre ;
- les frais d'hébergement à l'hôtel Sheraton à Montréal ;
- la perte de salaire ;
- les frais de repas (indemnité quotidienne) ;
- l'inscription (150 \$);
- les faux frais ;
- la garde d'enfants, conformément à la politique de garde familiale;
- aux frais associés aux besoins en matière d'accessibilité.

## **2. Observatrices et observateurs**

Les membres en règle de l'AFPC peuvent assister à la conférence à titre d'observatrices ou d'observateurs. Toutefois, ceux-ci doivent acquitter tous les frais associés à leur participation, notamment :

- les frais de déplacement ;
- les frais d'hébergement ;
- la perte de salaire ;
- les frais de repas ;
- à l'inscription (150 \$) ;
- les faux frais ;
- aux besoins supplémentaires en matière d'accessibilité et de garde d'enfants (à condition d'avoir signalé ces besoins avant la date limite).

Veillez noter que le nombre d'observatrices et observateurs sera limité en fonction des places disponibles. Elles et ils pourront participer aux périodes de discussion suivant les présentations des groupes d'experts. Les observatrices et observateurs pourront participer aux ateliers, si le nombre de places le permet, mais il est possible que nous ne puissions pas répondre à leur premier choix. **Soulignons que les observatrices et observateurs n'ont pas droit de parole ni de vote pendant les débats sur les résolutions.**

## **3. Invitées et invités**

Les membres du Conseil national d'administration de l'AFPC peuvent assister à la conférence à titre d'invitées ou d'invités.

## **SÉLECTION DES DÉLÉGUÉES ET DÉLÉGUÉS ET DES OBSERVATRICES ET OBSERVATEURS**

*Nous communiquerons par courriel ou par téléphone avec les personnes choisies comme déléguées et délégués la dernière semaine du mois de*

février 2013. Les observatrices et observateurs seront informés ultérieurement.

**LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION EST**  
**Le 31 janvier 2013 à 16 h00 (HNE)**

**Pour obtenir des renseignements ou de l'aide :**

- Veuillez composer le 613-560-5457. Laissez un message et l'on vous répondra dans un délai de 24 heures ouvrables.
- Vous pouvez également communiquer avec Michelle Rossignol, adjointe administrative par courriel à [conferences@psac-afpc.com](mailto:conferences@psac-afpc.com).
- Le numéro de télécopieur est le 613-236-9402.

Nous attendons avec impatience la conférence nationale sur la santé et la sécurité 2013 de l'AFPC, et nous croyons qu'elle contribuera à faire avancer la cause de l'égalité de ces personnes et à souligner l'excellent travail des membres.

Veillez consulter régulièrement notre site web ([www.psac-afpc.com](http://www.psac-afpc.com)). Des documents de travail touchant la conférence seront bientôt affichés.

Merci de votre collaboration et de votre soutien.

En toute solidarité,

Bob Jackson  
Membre du CEA responsable de la conférence nationale  
sur la santé et la sécurité 2013 de l'AFPC

c.c. : Conseil national d'administration  
Dirigeantes et dirigeants nationaux des Éléments et Administration  
centrale des Éléments  
Bureaux régionaux  
Conseils régionaux  
Comité national des droits de la personne (CNDP)  
Cercle national des peuples autochtones (CNPA)  
Comités régionaux  
Membres des Conseils de région  
Équipe de gestion de l'AFPC



Public Service Alliance of Canada  
Alliance de la Fonction publique du Canada

# CONFÉRENCE NATIONALE SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ 2013 « LA SANTÉ MENTALE ET LE TRAVAIL - NOUS SOMMES TOUS TOUCHÉS »

Janvier 2013

## Destinataires: Sections locales de l'AFPC

<b>DATE LIMITE D'INSCRIPTION :</b> (pour les déléguées et les délégués ainsi que pour les observatrices et les observateurs)	<b>Le jeudi 31 janvier 2013 à 16 h (HNE)</b>
<b>DATE LIMITE POUR SOUMETTRE LES RÉSOLUTIONS :</b>	<b>Le jeudi 31 janvier 2013 à 16 h (HNE)</b>
<b>DATES DE LA CONFÉRENCE :</b>	<b>Du 12 au 14 avril 2013</b>
<b>LIEU DE LA CONFÉRENCE :</b>	Hôtel Sheraton 1201, boul. René-Levesque Ouest Montréal (Québec)

Vous pouvez remplir le formulaire d'inscription :

- **En ligne** sur le site Web de l'AFPC ([www.psac-afpc.com](http://www.psac-afpc.com)). Cliquez sur le lien « Événements ». **(Note : après avoir complété le formulaire en ligne, vous recevrez un numéro confirmant votre inscription. Ceci ne confirme pas votre statut de délégué à la conférence. Nous communiquerons avec vous dès que le processus de sélection sera terminé).**
- **Par télécopieur au** : 613-236-9402
- **Par la poste, à l'adresse suivante** :  
Conférence nationale sur la santé et la sécurité 2013 de l'AFPC  
Alliance de la Fonction publique du Canada, Section des Programmes  
233, rue Gilmour, bureau 901  
Ottawa (Ontario) K2P 0P1

LES FORMULAIRES D'INSCRIPTION REÇUS APRÈS LA DATE  
LIMITE NE SERONT PAS ACCEPTÉS

- Si vous avez des questions au sujet du formulaire d'inscription ou de la conférence, veuillez composer le 613-560-5457 et laissez un message. On vous répondra dans un délai de 24 heures ouvrables.
- Vous pouvez également communiquer avec Michelle Rossignol, adjointe administrative, section des Programmes, par courriel à : [conferences@psac-afpc.com](mailto:conferences@psac-afpc.com).



Alliance de la Fonction publique du Canada  
Public Service Alliance of Canada

# **FORMULAIRE D'INSCRIPTION**

## CONFÉRENCE NATIONALE SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ 2013 « LA SANTÉ MENTALE ET LE TRAVAIL - NOUS SOMMES TOUS TOUCHÉS »

***Veillez répondre à toutes les questions afin d'éviter les retards dans le traitement de votre formulaire d'inscription.***

*(Ne cochez qu'une seule case)*

- Je m'inscris comme déléguée ou délégué  
ou  
 Je m'inscris comme observatrice ou observateur

### **STATUT D'OBSERVATRICE OU D'OBSERVATEUR**

Si vous n'assistez pas à la conférence comme personne déléguée, voulez-vous participer à titre d'observatrice ou d'observateur?

*(Veillez noter que les observatrices et observateurs sont responsables de tous les coûts associés à leur participation.)*

- Oui                       Non

### **RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse municipale : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Province :                       AB                       NÉ                       QC  
    CB                       TNO                       SK  
    MB                       NU                       TY  
    NB                       ON  
    TNL                       ÎPÉ

Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone au bureau : \_\_\_\_\_

Téléphone à la maison : \_\_\_\_\_

Téléphone (autre) : \_\_\_\_\_

Fax : \_\_\_\_\_

Courriel : (écrivez  
l'adresse à laquelle vous  
désirez recevoir  
l'information sur la  
conférence)

---

Langue :

- Anglais  
 Français  
 Inuktitut

N° de membre de  
l'AFPC :

---

Élément ou  
section locale à charte  
directe :

- |                                    |                                    |
|------------------------------------|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> AGR       | <input type="checkbox"/> UNE/SEN   |
| <input type="checkbox"/> CEIU/SEIC | <input type="checkbox"/> UNW/STN   |
| <input type="checkbox"/> CIU/SDI   | <input type="checkbox"/> UPCE/SEPC |
| <input type="checkbox"/> GSU/SSG   | <input type="checkbox"/> USGE/SESG |
| <input type="checkbox"/> NEU/SEN   | <input type="checkbox"/> UTE/SEI   |
| <input type="checkbox"/> NHU/SNS   | <input type="checkbox"/> UVAE/SEAC |
| <input type="checkbox"/> NRU/SRN   | <input type="checkbox"/> YEU/SEI   |
| <input type="checkbox"/> UCTE/UCET | <input type="checkbox"/> DCL/SLCD  |
| <input type="checkbox"/> UEW/STE   | (préciser)                         |
| <input type="checkbox"/> UNDE/UEDN |                                    |
- 

Région :

- |   |                                   |
|---|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Atlantique           | <input type="checkbox"/> Prairies |
| <input type="checkbox"/> Colombie-Britannique | <input type="checkbox"/> Québec   |
| <input type="checkbox"/> Nord                 | <input type="checkbox"/> RCN      |
| <input type="checkbox"/> Ontario              |                                   |

## **ATELIERS**

Les participantes et participants prendront part à un atelier durant la conférence.

Les groupes de discussion et les ateliers ont pour objectif principal d'élaborer un programme syndical qui comporte diverses stratégies concernant les thèmes abordés. Au cours des discussions, les participantes et les participants seront invités à partager leur savoir-faire.

Veillez indiquer votre choix parmi les ateliers suivants. Veillez indiquer votre ordre de préférence pour les différents ateliers ci-dessous en écrivant dans la boîte suivant la description de l'atelier : *1-premier choix, 2-deuxième choix, etc.*

- Prière de noter que tous les efforts seront faits pour respecter votre choix.



- On vous placera peut-être dans un atelier bilingue (avec interprétation simultanée).

<p><b>1. <u>Intimidation et harcèlement</u></b></p> <p>Les rapports faisant état d'intimidation ou de harcèlement en milieu de travail continuent d'affluer. Ces situations donnent lieu à des conditions difficiles pour nos membres, qui en subissent les conséquences, et pour les délégués syndicaux qui sont appelés à aider les membres en détresse.</p> <p>Cet atelier permettra de miser sur l'expérience et les connaissances des dirigeants syndicaux pour les aider à mieux comprendre les enjeux connexes à l'intimidation et au harcèlement. L'atelier vise aussi à leur donner les connaissances nécessaires, notamment d'ordre juridique, pour mettre fin à l'intimidation et au harcèlement dans nos lieux de travail.</p>	<p><b>Choix</b></p> <p>1 <input type="checkbox"/></p> <p>2 <input type="checkbox"/></p> <p>3 <input type="checkbox"/></p>
--	---

<p><b>2. <u>La santé mentale au travail</u></b></p> <p>Au cours des dernières années, le nombre de nos membres qui ont éprouvé des problèmes de santé mentale provoqués par un environnement de travail malsain n'a cessé de croître. Les compressions budgétaires et la restructuration au gouvernement fédéral ainsi que les mesures d'austérité adoptées dans d'autres secteurs de l'économie ont aussi eu des séquelles sur la santé mentale de nos membres, qui nous demandent de l'aide, car ils s'inquiètent beaucoup pour leur avenir. Cet atelier nous permettra, à titre de militantes et militants de la santé et la sécurité au travail, d'acquérir les outils nécessaires pour aider les membres à composer avec leur environnement de travail changeant. Lorsqu'une personne éprouve des problèmes de santé mentale, ses pairs, les membres de sa famille et ses amis sont tous touchés. Il nous incombe, à titre de militants syndicaux, d'obtenir la formation nécessaire et d'aborder les enjeux liés à la santé mentale afin de contribuer à la création d'un milieu de travail plus sécuritaire.</p>	<p><b>Choix</b></p> <p>1 <input type="checkbox"/></p> <p>2 <input type="checkbox"/></p> <p>3 <input type="checkbox"/></p>
---	---

<p><b>3. <u>La gestion de l'incapacité</u></b></p> <p>La gestion de l'incapacité est surtout axée sur les absences du travail pour cause de maladie, d'accident ou d'incapacité et sur la prévention des risques qui sont à l'origine de cet absentéisme. Il s'agit d'une action délibérée et coordonnée des employeurs pour réduire la manifestation et</p>	<p><b>Choix</b></p> <p>1 <input type="checkbox"/></p> <p>2 <input type="checkbox"/></p> <p>3 <input type="checkbox"/></p>
--	---

l'incidence des maladies et des accidents sur la productivité de l'effectif et pour promouvoir l'adaptation en milieu de travail. Au cours des dernières années, nous avons observé un changement fondamental de la façon dont les employeurs abordent la gestion de l'incapacité. Grâce à cet atelier, les participants comprendront mieux le concept de gestion de l'incapacité et pourront recenser les ressources et approches auxquelles pourraient faire appel un employeur. Le syndicat doit se donner les outils qui lui permettront d'élaborer de façon proactive des stratégies visant à offrir l'aide appropriée en temps opportun à nos membres qui vivent d'importants changements.

## **GROUPE DE DISCUSSION**

Les participants seront affectés à un groupe de discussion sur les résolutions et recommandations en suspens sur la santé et la sécurité au travail, plus particulièrement celles traitant de santé mentale, de violence en milieu de travail ainsi que d'intimidation et de harcèlement.

Leur tâche sera de proposer des conseils touchant les résolutions et les recommandations en suspens. Vous pourrez les diriger vers les 3 volets de notre syndicat : a) sections locales/succursales; b) Éléments/SLCD; c) AFPC.

Il est à noter que vous pourriez être affecté à un atelier bilingue (avec interprétation simultanée).

## **MESURES D'ADAPTATION LIÉES À UN HANDICAP**

Conformément aux politiques de l'AFPC, on vise à éliminer tous obstacles à la participation des membres ayant un handicap. Une fois choisis, **les déléguées ou délégués** seront requis de préciser leurs besoins d'adaptation afin de faciliter leur participation à la conférence. *Un formulaire supplémentaire sera envoyé aux déléguées et délégués choisis qui se sont identifiés comme une personne ayant un handicap et a besoin de mesures d'adaptation.*

- Je suis une personne ayant un handicap et j'ai besoin de mesures d'adaptation.
  - J'ai besoin d'un préposé aux soins personnels pour participer pleinement à la conférence.  
Veuillez préciser
- 
- 

- J'ai besoin de documentation en média substitut.

Veillez préciser

---

---

- J'ai besoin d'amplification sonore.
- J'ai besoin d'un interprète gestuel.
- J'ai besoin d'un interprète oral.
- J'ai un handicap visuel et j'ai besoin des services d'un lecteur pour participer pleinement à la conférence.
- J'aurai un animal d'assistance (c.-à-d. un chien-guide) avec moi.

Quelles sont les limitations fonctionnelles découlant de votre handicap? (Vous n'êtes pas tenu de révéler votre diagnostic, seulement vos limitations fonctionnelles).

---

---

**Vous devrez peut-être fournir des documents médicaux pertinents qui nous aideront à donner suite à votre demande. Ces renseignements ne seront pas divulgués à moins que cela soit nécessaire pour répondre à vos besoins.**

## **BESOINS ALIMENTAIRES PARTICULIERS OU ALLERGIES**

- J'ai un régime alimentaire spécial ou des allergies dont l'AFPC doit tenir compte.

Veillez préciser

---

---

## **GARDERIE SUR PLACE**

La politique de garde familiale de l'AFPC a pour but de lever un des obstacles qui empêchent **les déléguées ou les délégués** de participer pleinement aux activités du syndicat et de permettre le remboursement des dépenses de garde familiale. La politique de garde familiale de l'AFPC est disponible dans tous les bureaux régionaux de l'AFPC.

Si nécessaire, à cette fin, un service de garde sera offert sur place pendant les activités décrites à l'ordre du jour.

- J'ai besoin d'un service de garde sur place.

Nombre d'enfants : \_\_\_\_\_

Âge des enfants : \_\_\_\_\_

Nous ferons un suivi pour obtenir d'autres renseignements.

## **HÉBERGEMENT À L'HÔTEL**

L'AFPC a réservé un bloc de chambres à l'hôtel Sheraton, 1201, boul. René-Levesque Ouest, Montréal (Québec). Cet hôtel est accessible aux personnes ayant un handicap et son personnel est syndiqué. **Veillez noter que l'hôtel Sheraton à Montréal est un environnement sans fumée.**

Pour les inscriptions de délégué ou déléguée seulement :

- J'ai besoin de mesures d'adaptation pour mon handicap dans ma chambre d'hôtel.  
Veillez préciser

---

---

## **PROFIL DE LA PARTICIPANTE OU DU PARTICIPANT**

Pour nous assurer que la conférence répond bien aux besoins des membres, nous vous prions de répondre aux questions suivantes et de cocher tout ce qui s'applique :

1.  C'est ma première conférence de l'AFPC.
2.  J'ai participé récemment à une conférence, un congrès ou une activité de l'AFPC, d'un Élément ou d'une section locale à charte directe.

Dans l'affirmative, veuillez préciser.

3.  J'ai déjà assisté à un cours de formation de l'AFPC ou d'un Élément au cours des deux (2) dernières années.  
Dans l'affirmative, veuillez préciser.

4.  J'ai déjà assisté à un congrès de l'AFPC, d'un Élément ou à un congrès régional.

Dans l'affirmative, veuillez préciser.

---

---

---

5.  Je suis membre d'un comité mixte d'orientation en matière de santé et de sécurité.

6.  Je suis membre d'un comité local mixte de santé et de sécurité ou êtes-vous une représentante ou un représentant en matière de santé et de sécurité.

7. En tant que déléguée ou délégué à cette conférence, auriez-vous l'obligeance de nous expliquer dans quelle mesure cette activité pourrait contribuer à accroître le niveau de militantisme des membres au sein du syndicat (section locale, Région, Élément), en milieu de travail ou dans la collectivité. **(en 150 mots ou moins)**

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

## **MEMBRES DES GROUPE VISÉS PAR LES MESURES D'ÉQUITÉ**

Les membres de l'AFPC visés par les mesures d'équité sont invités à s'identifier. La divulgation de cette information est volontaire. Les renseignements fournis sont confidentiels et ne seront utilisés que pour appuyer nos initiatives ou programmes en matière d'équité. Cochez toutes les cases appropriées.

- Personne ayant un handicap
- Autochtone
- Personne membre d'un groupe racial visible
- Femme
- GLBT
- Jeune (moins de 30 ans)
- Autre (Veuillez préciser) \_\_\_\_\_

### **Listes de contacts des membres de l'AFPC visés par les mesures d'équité**

- Veuillez ajouter mon nom et mes coordonnées à une ou plusieurs listes de contact des groupes visés par les mesures d'équité de l'AFPC.

Nota : l'information peut être diffusée aux diverses structures du syndicat uniquement pour appuyer notre travail en matière de droits de la personne les droits de la personne.

**Merci d'avoir rempli le formulaire d'inscription.**



Public Service Alliance of Canada  
Alliance de la Fonction publique du Canada

# CONFÉRENCE NATIONALE SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ 2013 « LA SANTÉ MENTALE ET LE TRAVAIL - NOUS SOMMES TOUS TOUCHÉS »

## DEMANDE OFFICIELLE DE RÉOLUTIONS

**LA DATE LIMITE POUR SOUMETTRE LES RÉOLUTIONS  
EST LE 31 janvier 2013 à 16 h (HNE)**

Les préparations sont en cours pour la conférence nationale sur la santé et la sécurité 2013 de l'AFPC qui aura lieu à Montréal, le 12 au 14 avril 2013.

### OBJECTIFS DE LA CONFÉRENCE :

Objectifs de la conférence nationale sur la santé et la sécurité 2013 de l'AFPC :

- Faire le point en ce qui a trait au respect de la législation en santé et sécurité qui traite de la protection de la santé mentale au travail afin d'élaborer des stratégies qui sauront mieux protéger les travailleuses et travailleurs.
- Accroître la capacité, les connaissances et l'efficacité de l'ensemble des militantes et militants de l'AFPC qui siègent aux différents comités de santé et sécurité afin de mobiliser davantage les membres au sujet des enjeux liés à la santé mentale au travail.
- Accroître la participation des militantes et militants en santé et sécurité à la campagne « On est tous touchés » et s'associer à des coalitions qui sont vouées à la défense et à l'avancement de nos droits.
- Mieux cerner la notion de harcèlement et d'intimidation et discuter des circonstances qui font du harcèlement et de l'intimidation une question de santé et sécurité et de droit de la personne; proposer des mesures de prévention bien précises et des moyens que peuvent prendre les syndicats pour prévenir et contrer le harcèlement et l'intimidation au travail.

Les résolutions doivent avoir pour but de renforcer et de rehausser les interventions du syndicat dans le domaine de la santé et de la sécurité. Elles doivent aussi favoriser l'atteinte de nos objectifs.

Les déléguées et les délégués seront appelés à examiner les résolutions et à se prononcer sur celles-ci. Elles seront par la suite présentées aux instances appropriées, entre autres au prochain Congrès triennal de l'AFPC, en 2015.

- Le processus traditionnel de présentation de résolutions sera suivi à la conférence nationale sur la santé et la sécurité 2013 de l'AFPC (i.e., Comité de résolutions, débat à la conférence).
- Toutes les entités de l'AFPC reconnues dans les statuts ainsi que les structures syndicales pourront acheminer des résolutions à la conférence nationale sur la santé et la sécurité 2013 de l'AFPC.
- Seulement cinq (5) résolutions par entité ou structure seront acceptées.
- Veuillez limiter votre résolution à un maximum de 150 mots.
- Les résolutions soumises doivent être en caractère Arial, taille 14.
- Les résolutions soumises doivent être en format traditionnel ou langage clair (voir les exemples)
- Aucune mise en forme spéciale (boîtes, dessins) pour les résolutions soumises.

Si vous avez des questions concernant le processus de résolutions, veuillez communiquer avec Jeff Bennie, agent de santé et de sécurité de l'AFPC, par courriel à [BennieJ@psac-afpc.com](mailto:BennieJ@psac-afpc.com).

En toute solidarité,

**Bob Jackson**

Membre du CEA responsable de la conférence nationale sur la santé et la sécurité 2013 de l'AFPC



Vous trouverez ci-après un **exemple d'une résolution** présentée selon la formule habituelle et selon la formule du langage clair.

### **FORMULE HABITUELLE**

**ENVIRONNEMENT EXEMPT D'ODEUR**  
**SOURCE : SEAC - SECTION LOCALE 0043**  
**LANGUE DE DÉPART : A**

**ATTENDU QUE** les employés devraient avoir le droit de travailler dans un environnement exempt d'odeur et de produits chimiques et ne devraient pas avoir à être malades parce que certains produits utilisés par d'autres sont trop forts et les rendent malades;

**ATTENDU QUE** plusieurs employés réagissent très fortement à divers produits parfumés, y compris le parfum et la lotion après-rasage;

**ATTENDU QU'**avoir à respirer un air malsain au travail est une question de santé et de sécurité;

**ATTENDU QUE** dans un environnement exempt de toute odeur, nous pourrions tous mieux respirer :

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** le gouvernement fédéral mette en place une politique sur les milieux de travail exempts de toute odeur.

### **FORMULE DU LANGAGE CLAIR**

**ENVIRONNEMENT EXEMPT D'ODEUR**  
**SOURCE : SEAC - SECTION LOCALE 0043**  
**LANGUE DE DÉPART : A**  
**LE PROBLÈME OU LA QUESTION**

Les employés devraient avoir le droit de travailler dans un environnement exempt d'odeur et de produits chimiques et ne devraient pas avoir à être malades parce que certains produits utilisés par d'autres sont trop forts et les rendent malades.

Plusieurs employés réagissent très fortement à divers produits parfumés, y compris le parfum et la lotion après-rasage.

Avoir à respirer un air malsain au travail est une question de santé et de sécurité. Dans un environnement exempt de toute odeur, nous pourrions tous mieux respirer.

#### **LA MESURE REQUISE**

Que le gouvernement fédéral mette en place une politique sur les milieux de travail exempts de toute odeur.